

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Referendum
Akteure	Anderer Verband im Bildungswesen
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Referendum, Anderer Verband im Bildungswesen, 1989*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Grundschulen	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Grundschulen

KANTONALE POLITIK
DATUM: 04.06.1989
BRIGITTE CARETTI

Après les votations zurichoises et thurgoviennes de l'an passé, ayant conduit à l'acceptation de l'enseignement précoce du français, le résultat du scrutin populaire saint-gallois était attendu avec impatience. Par 63'213 non contre 39'586 oui, le souverain du canton de **Saint-Gall a refusé l'initiative «Pour une école primaire sans enseignement d'une langue étrangère»**. Alors que les partisans de l'initiative – se recrutant principalement dans les rangs des enseignants (Association cantonale, Conférence des écoles secondaires) et de l'AdI – invoquèrent la surcharge scolaire des enfants, ses adversaires – réunissant le gouvernement et le parlement cantonaux, le PDC, le PRD et le PS – arguèrent de l'amélioration des capacités de communication entre les générations et du climat politique entre les différentes régions linguistiques. Ils firent également part de leur crainte d'un isolement langagier après les décisions de leurs voisins zurichois et thurgoviens. Cette inquiétude a par ailleurs été partagée par le canton de **Schaffhouse** puisque le parlement de ce dernier **a accepté** – malgré l'opposition de l'AdI et d'une partie de l'UDC – **le principe de l'introduction du français en cinquième primaire** dès la rentrée scolaire de 1992/93. Rappelons qu'en 1985, le législatif cantonal s'était montré fort sceptique quant à cette instruction, les enseignants et les parents lui étant hostiles.¹

1) AT, 21.2.89; SGT, 1.5., 17.5., 23.5. et 5.6.89.